

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1243

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des abords de la gare de Sathonay-Rillieux, côté Sathonay Camp - Participation de la Communauté urbaine au financement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1243**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des abords de la gare de Sathonay-Rillieux, côté Sathonay Camp - Participation de la Communauté urbaine au financement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Préambule

La Communauté urbaine porte depuis 2005 le projet REAL. En privilégiant le développement de l'intermodalité, REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs. La Communauté urbaine participe, par ses engagements aux protocoles d'accord partenarial de REAL de 2005 et 2007, au développement d'une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

L'enquête ménages déplacements de 2006 a montré que si globalement le nombre de déplacements au sein du territoire plateau nord n'augmentait pas, l'usage de la voiture particulière restait supérieur à la moyenne de la Communauté urbaine (55 % des déplacements des habitants du plateau nord se font en voiture). La plupart de ces déplacements s'effectuent avec Lyon-Villeurbanne (pour 64 %) et pour presque un tiers vers la rive gauche. Les transports collectifs (TC) urbains représentent environ un tiers des déplacements du plateau nord vers Lyon.

Dans ce contexte, il est possible d'optimiser l'utilisation du service offert par la gare de Sathonay-Rillieux qui bénéficie depuis fin 2008, grâce aux travaux de modernisation de la ligne Lyon-Bourg, d'un cadencement :

- à la demi-heure aux deux heures de pointe du matin et aux trois heures de pointe du soir,
- à l'heure la journée.

Pour ce faire, il faut rendre attractive cette gare et favoriser l'émergence d'un vrai pôle multimodal.

Le projet de pôle multimodal

La gare de Sathonay-Rillieux dessert un bassin de vie important, le plateau nord constitué de communes (Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp) en développement et en mutation. Située à 10 minutes de la Part-Dieu par le train, elle représente un atout pour le territoire. Sa fréquentation en 2008 de 764 montées/descentes (M/D) par jour pour le TER devrait par conséquent augmenter.

Pour ces raisons, la Région, l'Etat, la SNCF et la Communauté urbaine souhaitent constituer autour de la gare de Sathonay-Rillieux un pôle d'échanges. La gare de Sathonay-Rillieux a été inscrite parmi les pôles d'échanges éligibles au volet intermodalité - Grands projets 2 du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 répondant à trois grands principes définis :

- l'opération entre dans une politique destinée à privilégier le recours aux TC par rapport à la voiture particulière ; ceci implique, en particulier, une cohérence du projet avec la politique de planification urbaine et le plan de déplacements urbains (PDU) de la collectivité,

- l'opération permet une amélioration significative de l'intermodalité entre les transports collectifs : le projet doit créer ou améliorer une interface entre les transports ferrés et les TC urbains ou interurbains, dans le but de permettre le développement d'une collaboration entre autorités organisatrices des transports en vue d'offrir des services coordonnés,

- l'opération doit contribuer à la mise en accessibilité de la chaîne de transports, en application de la loi du 11 février 2005 : à l'issue des travaux, les périmètres et services concernés devront être accessibles (accès aux quais et aux trains, information voyageurs).

La Communauté urbaine a mené une première étude de faisabilité qui a permis de dégager plusieurs scénarii d'aménagement répondant aux priorités fixées par les partenaires :

- améliorer l'accessibilité côté Rillieux la Pape par la création d'une gare biface,
- limiter les cheminements et les temps de correspondance par une bonne organisation des flux,
- rendre la gare accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Différents scénarii ayant un impact sur l'organisation ferroviaire du site sont à l'étude et doivent faire l'objet de compléments. Sans attendre le résultat de ces études pour dimensionner les aménagements côté Rillieux la Pape, les partenaires ont engagé en mars 2009 les études d'avant-projet concernant les travaux côté Sathonay.

Par ailleurs, dès 2007, une première intervention de la Communauté urbaine avait conduit à la réalisation d'un parking d'une quarantaine de places côté Rillieux la Pape, pour un coût total de 250 000 € en dépenses avec une participation de la Région de 75 000 €.

Les travaux d'aménagement des abords de la gare côté Sathonay

Le comité de pilotage du 16 octobre 2009 a validé l'aménagement proposé, à savoir :

- l'aménagement d'un parvis piéton dans l'axe du souterrain d'accès aux quais qui comptera une zone d'attente pour les usagers et des boxes vélos,

- la réalisation d'une piste cyclable qui mène à ce parvis, de trottoirs et d'une bande végétale, dans le cadre de l'aménagement de la voirie départementale donnant accès à la gare,

- le déplacement des arrêts de bus TCL au plus près du parvis,

- l'aménagement d'un parking de 115 places de stationnement, dont 99 sur le parking SNCF et 16 devant le bureau voyageurs.

Le projet se développe sur du foncier appartenant à la SNCF et à Réseau ferré de France (RFF) ; par ailleurs, la piste cyclable, les trottoirs et la bande végétale seront classés dans le domaine public départemental. Il a été convenu entre les partenaires que la SNCF assure la maîtrise d'ouvrage unique des opérations, y compris la reconstruction et la démolition de la brigade ferroviaire présente aujourd'hui sur le foncier RFF.

La répartition des financements entre partenaires a été validée en comité de pilotage du 16 octobre 2009 de la manière suivante (en € HT courants) :

Dispositif	Montant	Foncier	Région	Etat	SNCF	Communauté urbaine
Contrat d'aménagement de Gare						
action 1 : parking sur zone SNCF (68 places dont 52 longue durée (LD) et 16 courte durée (CD))	386 300	SNCF	50 %	193 150		25 % 96 575 25 % 96 575
Action 2 : parking sur zone RFF (47 places LD)	373 700	RFF	50 %	186 850		50 % 186 850
contrat de projet Etat-Région						
action 3 : accès modes doux et intermodalité	274 700		25 %	68 675	25 %	68 675 50 % 137 350
<i>zone cyclable 510 mètres carrés</i>	67 000	CG69				
<i>zone TC</i>	25 600	CG69				
<i>zone piétonne</i>	47 700	CG69				
<i>zone végétaux 199 mètres carrés</i>	36 600	CG69				
<i>zone parvis RFF 470 mètres carrés</i>	97 800	RFF				
action 4 : parvis piétons SNCF	97 800	SNCF	25 %	24 450	25 %	24 450 25 % 24 450 25 % 24 450
total (€ HT courants)	1 132 500			473 125		93 125 121 025 445 225

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 445 225 € à la SNCF dans le cadre des travaux d'aménagement (côté Sathonay) des abords de la gare côté Sathonay-Camp,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la SNCF définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1438 individualisée le 26 mars 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 445 225 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 225 000 € en 2010,
- 220 225 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 695 225 € en dépenses et 75 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.